

MES FINANCES, MA RETRAITE

CAHIER SPÉCIAL D | LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 FÉVRIER 2025

LEDEVOIR

L'heure de la relâche n'a pas (encore) sonné

L'année 2025 est bien amorcée et, avec elle, les questionnements sur la manière de gérer ses finances personnelles dans un contexte incertain. Le marché immobilier, par exemple, montre des signes timides de desserrement, ce qui ne signifie pas pour autant la fin des obstacles pour les personnes espérant devenir propriétaires. Du côté des épargnes-retraites, il reste quelques semaines aux Canadiens afin qu'ils cotisent à leur REER pour l'année 2024. Tous ne savent cependant pas comment tirer de cet outil un profit optimal. Enfin, un regard sur le crédit à la consommation au pays révèle que les ménages consacrent de plus en plus d'argent à rembourser leurs dettes, qui s'accumulent. Ces problématiques passeront sous la loupe de ce cahier spécial, qui s'intéressera également à la fiscalité québécoise, dont la progressivité contribue à réduire les inégalités.



Bien comprendre le REER pour mieux l'utiliser

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un outil incontournable pour augmenter ses chances de toucher un revenu de retraite intéressant. Il est assez prisé des Québécois, qui ne l'emploient toutefois pas toujours de manière optimale.

JEAN-FRANÇOIS VENNE
COLLABORATION SPÉCIALE

Laurie Therrien, planificatrice financière à Services financiers Therrien et Alain, note que plusieurs Québécois comprennent mal le REER. « Certains pensent qu'on peut y mettre un seul type de produit financier, alors qu'on peut en utiliser plusieurs, comme des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse, des actions, des certificats de placement garanti, etc. », souligne-t-elle.

Les montants cotisés au REER peuvent être déduits du revenu déclaré, ce qui permet de diminuer l'imposition. Les REER des fonds de travailleurs offrent aussi des crédits d'impôt qui totalisent 30 %. Certains contribuables oublient toutefois le plafond de cotisation. Pour l'année 2024, il s'élève à 31 560 \$ ou 18 % du revenu gagné. Les droits non utilisés s'accumulent au fil des années. Certaines personnes doivent tenir compte de leur régime de retraite, dont les cotisations peuvent être incluses dans le calcul du plafond de contribution au REER. Le montant maximal de la cotisation est inscrit à l'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada.

En chiffres

- Date limite pour cotiser : 3 mars 2025
- 1 752 470 Québécois ont cotisé à un REER en 2022, soit un peu plus d'un quart des contribuables qui ont rempli une déclaration d'impôt. C'est la plus forte proportion au Canada.
- La moitié des cotisants québécois y ont mis moins de 3830 \$.
- 1 781 442 contribuables québécois se sont prévalus de la déduction REER en 2022. Déduction moyenne : 8037 \$ pour les hommes, 5917 \$ pour les femmes.

Sources : Statistique Canada et Revenu Québec

REER ou CELI ?

Les épargnants se demandent souvent s'ils doivent privilégier le REER ou le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). On peut mettre les mêmes produits financiers dans les deux, mais la cotisation au CELI n'est pas déductible d'impôt. En contrepartie,

on ne paie pas d'impôt sur les sommes retirées du CELI.

« Pour parler simplement, si le taux d'imposition est plus élevé au moment de la cotisation que du retrait, le REER peut être plus avantageux que le CELI », indique Marc Bachand, professeur titulaire de fiscalité à l'Université du Québec à Trois-Rivières. En théorie, si le taux d'imposition est le même et que le contribuable réinvestit son remboursement d'impôt dans son REER, les deux véhicules se valent.

M. Bachand précise qu'il ne s'agit pas seulement de regarder le taux moyen d'impôt sur le revenu. On doit tenir compte de toutes les mesures fiscales, comme l'allocation pour enfants, les crédits pour frais de garde ou le crédit de TPS. Les planificateurs financiers emploient des logiciels pour réaliser des simulations qui éclairent les choix.

Un outil stratégique

Le REER est d'abord et avant tout un véhicule d'épargne pour la retraite. Il est notamment très important pour les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime de retraite complémentaire d'un employeur. Mais il peut aussi avoir d'autres utilités.

« Les gens qui retournent aux études peuvent profiter du régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), qui permet de retirer 10 000 \$

par année, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ sur une période de quatre ans, pour financer leur formation ou celle de leur conjoint », explique Laurie Therrien. On dispose ensuite de dix ans pour remettre cette somme dans son REER.

Le régime d'accession à la propriété (RAP) permet quant à lui de prendre un maximum de 60 000 \$ pour acquérir ou construire une habitation. Comme dans le cas du REEP, on doit se rembourser, cette fois sur une période de 15 ans. Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) fait toutefois une rude concurrence au RAP. « L'avantage du CELIAPP, c'est qu'on peut déduire les cotisations, comme avec le REER, mais qu'on n'a pas besoin de remettre les sommes retirées », souligne M^{me} Therrien.

Les stratégies d'utilisation du REER peuvent varier considérablement en fonction de certains événements de la vie. « Quelqu'un qui a gagné un revenu important, mais qui s'arrête pour un retour aux études ou une année sabbatique, peut avoir intérêt à sortir un montant de son REER, à un taux d'imposition plus faible, pour le transférer dans son CELI, illustre Marc Bachand. Il cotisera de nouveau à son REER lorsqu'il recommencera à toucher plus d'argent. »

Un épargnant qui avance en âge et qui manque de fonds avant d'être arrivé à 65 ans a par ailleurs tout intérêt à employer ses REER plutôt que sa rente du Régime de rentes du Québec. En effet, cette dernière est beaucoup moins généreuse si on la retire à 60 ans plutôt qu'à 65 ans.

M. Bachand rappelle en outre que le comportement de l'épargnant est crucial pour préserver l'efficacité du REER et du CELI. « On peut être tenté de dépenser le retour d'impôt qu'on a obtenu grâce à la cotisation au REER, ce qui réduit l'utilité de cet outil, prévient-il. C'est aussi très facile de retirer de l'argent d'un CELI, puisque ces sommes ne sont pas imposables. Épargner exige de la discipline. »

L'accès à la propriété, toujours compliqué

Avec la baisse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires et la hausse des salaires, les aspirants acheteurs ont moins de difficulté à réaliser l'acquisition d'une propriété. Mais des tensions perdurent quant à l'accessibilité financière, estime un récent rapport de RBC Economics publié en décembre dernier.

LÉILA JOLIN-DAHEL
COLLABORATION SPÉCIALE

En plus de la hausse des salaires médians au Canada, la Banque du Canada a entamé des réductions progressives de son taux directeur depuis le mois de juin 2024. Le 29 janvier dernier, elle a procédé à une sixième baisse d'affilée pour le fixer à 3 %. « Tranquillement, on voit l'accessibilité s'améliorer légèrement », constate Pascal Berger, premier conseiller en prêts hypothécaires à la Banque Royale du Canada (RBC).

Selon l'expert, de telles réductions de taux d'intérêt viennent diminuer les versements de façon « substantielle ». « Le gros morceau d'un ratio d'endettement provient de ces paiements », dit-il. Par exemple, un taux variable de 4,95 % sur un prêt de 300 000 \$ amorti sur 25 ans équivaldrait à un paiement mensuel de 1745,05 \$. Une simple baisse de 0,25 %, pour un taux de 4,70 %, ferait passer ce montant à 1701,74 \$, calcule M. Berger.

Ces changements dans la politique monétaire canadienne permettent ainsi au marché de reprendre de la vigueur. « Quand les propriétaires ont confiance, ils se remettent à vendre les maisons. Ils projettent de déménager dans une habitation plus grande, plus petite ou dans une résidence pour personnes âgées autonomes », soutient M. Berger. Ce dynamisme crée une amélioration de l'offre et un meilleur équilibre sur le marché, croit-il.

L'accès à la propriété n'a pas connu tant de progrès, estime de son côté Jean-Philippe Meloche, professeur à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage à l'Université de Montréal.

« On observe des taux qui ont baissé un peu et des prix de maisons qui n'ont pas autant augmenté. Oui, c'est mieux qu'en 2022. Mais cette année-là reste la pire qu'on n'avait jamais vue », souligne-t-il.

Une tension persistante

Pour M. Meloche, le marché restera serré en 2025 et en 2026, bien que des mesures récentes limitent sa saturation. « Avec des politiques agressives en matière d'immigration temporaire, ça va peut-être faire en sorte que la population va continuer à croître, mais plus lentement », avance-t-il, ce qui pourrait ainsi augmenter le nombre de logements vacants.

La popularité grandissante des résidences comme les habitations modulaires, les minimaisons ou les maisons mobiles, combinée à des assouplissements réglementaires, pourrait également permettre une meilleure accessibilité à la propriété, croit le professeur. « Mais ce sont des choses qui prennent du temps à mettre en place », dit-il.

« C'est mieux qu'en 2022. Mais cette année-là reste la pire qu'on n'avait jamais vue. »

Les premiers acheteurs ne sont donc pas au bout de leurs peines. « Ça se dégrade et ça continue de se dégrader, surtout à Montréal », indique M. Meloche, pointant la hausse des prix des propriétés plus rapide que celle des salaires. « C'est sûr que si

on projette les tendances actuelles dans l'avenir, ça ne va pas s'améliorer », affirme le professeur.

Au Québec, le revenu annuel moyen d'un ménage avant impôt en 2021 était de 72 500 \$, contre 92 000 \$ pour le revenu médian, d'après une adaptation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) des données du plus récent recensement effectué par Statistique Canada. En mai de la même année, le prix des maisons unifamiliales connaissait un bond de 34 % en un an dans la région de Montréal, pour se chiffrer à 496 000 \$, selon l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. En décembre 2024, leur prix de vente médian dans la région métropolitaine atteignait 580 000 \$.

L'accessibilité à une propriété est particulièrement compliquée pour les premiers acheteurs, car ceux qui possèdent déjà une résidence ont vu la valeur de leur bien augmenter avec les années. Ils ont ainsi davantage de marge de manœuvre financière pour déménager, explique de son côté M. Berger.

Des mesures facilitatrices

Certaines mesures instaurées par le gouvernement fédéral aident toutefois les premiers acheteurs à concrétiser leur projet. En plus d'introduire le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) en 2023, Ottawa a fait grimper, en avril 2024, de 35 000 \$ à 60 000 \$ la somme maximale d'un retrait permis d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER) dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP). Il a également annoncé que les prêts assurés par la



Les candidats à l'achat d'un premier logement ne sont pas au bout de leurs peines, la hausse des prix des propriétés restant plus rapide que celle des salaires, indique Jean-Philippe Meloche, de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage à l'UdeM. ISTOCK

SCHL, constitués lorsque la mise de fonds est de moins de 20 %, pourraient désormais être amortis sur 30 ans au lieu de 25 ans. Mais cet assouplissement se limite aux premiers acheteurs d'une construction neuve.

« Passer de 25 à 30 ans d'amortissement, ça réduit les versements de 8 % en moyenne », calcule M. Berger. Il cite à nouveau l'exemple d'une hypothèque de 300 000 \$ consentie au taux variable de 4,95 %. Étalés sur 25 ans, les paiements se chiffrent à 1745,05 \$ par mois,

tandis que sur 30 ans, ce montant baisse à 1601,31 \$.

« Ce n'est pas à négliger et ça vient surtout aider les premiers acheteurs », souligne le conseiller. Si chaque dossier de qualification est unique, une mise de fonds minimale de 5 % est requise pour toute transaction de 500 000 \$ et moins, rappelle-t-il.

Quant à l'avenir de l'accessibilité, Pascal Berger reste optimiste. « Les signes sont encourageants, avance-t-il. On voit un marché qui va devenir plus équilibré dans les prochains mois. »

Fièr.e de mon REER

À la Caisse solidaire, nous investissons l'épargne de nos membres **directement** dans les **coopératives** et les **OBNL d'ici.**



Visitez caissesolidaire.coop
1 877 647-1527

 **Desjardins**
Caisse d'économie solidaire

L'endettement fragilise les ménages canadiens

Les consommateurs remboursent davantage leurs dettes qu'ils n'épargnent

JEAN-BENOÎT NADEAU
COLLABORATION SPÉCIALE

La dette générale des ménages canadiens sur le marché du crédit est passée de 102 % du revenu disponible en 1994 à environ 175 % en 2024, selon Statistique Canada. Que l'on considère le taux de crédit à la consommation, le taux d'endettement des ménages, le montant sur les cartes de crédit, les taux d'arrérages ou de défaillance, tout pointe dans la même direction : les Canadiens sont de plus en plus endettés et consacrent de plus en plus d'argent à rembourser leurs dettes plutôt qu'à épargner.

Aux yeux de Jacinthe Cloutier, professeure agrégée en sciences de la consommation à l'Université Laval, la cause principale est la facilité et l'instantanéité. « Nous ne sommes plus habitués à attendre. Il fut une époque où on économisait nos sous avant de se procurer un bien. Maintenant, on l'obtient d'un claquement de doigts. On en oublie les intérêts payés sur les emprunts ou les montants non remboursés sur carte de crédit. »

Professeure émérite à HEC Montréal et coauteur de *C'en est fait de notre société de consommation* avec Isabelle Thibault, Jacques Nantel est, lui, frappé par la dimension systémique de cet endettement. « Depuis 50 ans, on a demandé aux ménages de soutenir la croissance. Plus de la moitié de la croissance économique provient de leurs dépenses plutôt que des investissements des entreprises ou en infrastructures. »

Bonne ou mauvaise dette ?

Mais n'y a-t-il pas de bonnes dettes, comme les prêts hypothécaires, qui permettent de financer l'acquisition de patrimoine ? M. Nantel en convient, mais cela est loin de concerner tout le monde. « Au moins six Canadiens sur dix n'ont ni prêt hypothécaire ni propriété, mais leur endettement reste élevé », indique-t-il.

Au Québec, la hausse tendancielle de l'épargne et de l'accumulation de patrimoine depuis plusieurs années n'est en fait qu'une moyenne, souligne le professeur. « Dans les faits, c'est le quintile supérieur qui accapare quasiment toute l'épargne. Les autres n'ont rien. » [Voir l'encadré.]

Pour Jacinthe Cloutier, il faut se libérer de certains réflexes. En soi,

La cause principale de l'endettement excessif des ménages est la facilité et l'instantanéité avec laquelle ils peuvent accéder au crédit, selon Jacinthe Cloutier, professeure agrégée en sciences de la consommation à l'Université Laval.



l'utilisation du crédit n'est pas un mal, « tant qu'on est capable de rembourser ». Elle rappelle que le surendettement ne survient pas uniquement parce qu'on dépense trop ou qu'on gère mal ses affaires, mais souvent en raison d'un coup dur. « Les pertes d'emploi, la maladie, une pandémie peuvent gravement affecter nos revenus. Depuis la pandémie, les banques alimentaires ont vu la demande exploser », rappelle-t-elle.

Des solutions pour s'en sortir

Aux yeux des deux spécialistes, se sortir de cette situation sera d'autant plus difficile que la prospérité économique est dopée à l'endettement des ménages.

« C'est un cercle vicieux, souligne M^{me} Cloutier. Les ménages surendettés doivent diminuer leurs dépenses. La demande de biens et de services diminue. Les entreprises ont des dif-

ficultés. Elles ferment ou suppriment des postes. Ces personnes qui perdent leur poste voient leurs revenus diminuer. Et ainsi de suite. »

Selon Jacques Nantel, les gouvernements ne peuvent pas restreindre le crédit sans provoquer d'autres problèmes. « Quand le gouvernement a augmenté le seuil de remboursement du crédit de 3 % à 5 %, ça a créé la commotion dans bien des ménages. »

Économie de partage

Du point de vue du professeur, la solution se situe du côté de l'économie de partage, qui s'implante dans la population. En habitation, par exemple, elle se manifeste dans le logement social, les coopératives ou encore la mutualisation du développement immobilier.

Collectivement, il faudrait, dit-il, détacher la notion d'utilisation de

celle de possession. « Si tu veux un chalet, tu peux l'acheter, mais tu peux aussi le louer. Si tu veux te déplacer, tu peux acheter une auto, ou bien tu prends le transport en commun, tu loues une voiture ou tu souscris à l'autopartage. Tu veux du cinéma maison, tu réserves la salle de cinéma de ta tour à condos. »

Ce chercheur et spécialiste du commerce de détail est d'ailleurs frappé par la multiplication des initiatives privées en matière de partage. « Pensez à Communauto. Pensez à Spotify ou à Apple. Au lieu de te monter une discothèque, tu paies un abonnement. En Belgique, Décathlon a conçu un système de location : au lieu d'acheter toute une batterie d'articles de sport qui sert rarement, on paie un abonnement mensuel pour avoir accès au matériel. Ça consiste donc à se doter de services communs au lieu d'avoir tout chez soi. »

Au Québec, des inégalités d'accès au crédit

En matière de dette, les inégalités sociales sont criantes dans la province, démontre Geoffroy Boucher, économiste à l'Observatoire québécois des inégalités, dans une étude intitulée « Derrière l'endettement des ménages, des inégalités d'accès au crédit ». Premier constat : les plus riches sont les plus endettés. De 1999 à 2023, le quintile supérieur, 20 % de la population, a assumé 37 % de l'endettement hypothécaire. Mais il a aussi accaparé 59 % de l'augmentation de l'actif total. Le quintile le moins riche n'a, pour sa part, souscrit qu'à 4 % des prêts hypothécaires au Québec — pour seulement 1 % d'augmentation de sa valeur. « Les inégalités de patrimoine sont criantes. Les riches, souligne le chercheur, ont un meilleur accès au crédit, à de meilleurs taux, pour de meilleurs termes, ce qui leur permet d'aller chercher du patrimoine plus intéressant. » Autre manifestation de cette inégalité : les taux de refus de demande de crédit. Le quintile inférieur essuie 25,6 % de refus, presque le double du quintile supérieur, à 14,4 %. Et c'est encore plus marqué pour les Autochtones et les personnes racisées, dont les taux de refus sont de 38,5 % et de 28,4 % respectivement. « Les quintiles inférieurs doivent recourir davantage aux prêts alternatifs, comme le prêt sur gage ou sur salaire, proposés par des institutions non bancaires et qui sont plus coûteux », souligne Geoffroy Boucher.

La fiscalité québécoise réduit les inégalités

Si le poids fiscal reste important au Québec, la progressivité des mesures aide à réduire les inégalités sociales, montre le récent Bilan de la fiscalité au Québec de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

JEAN-FRANÇOIS VENNE
COLLABORATION SPÉCIALE

Les particuliers et les entreprises du Québec ont contribué à hauteur de 230 milliards de dollars de prélèvements fiscaux en 2023, en hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 39,7 % de notre PIB, ce qui classe le Québec au 11^e rang en matière de pression fiscale parmi les 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada pointe en 21^e position, notamment en raison du faible poids fiscal en Alberta et en Saskatchewan.

Plus d'impôts, moins de taxes

« Entre 2014 et 2023, le Québec est la province canadienne dans laquelle le poids fiscal a le moins augmenté », note le professeur de fiscalité et titulaire de la Chaire, Luc Godbout. De fait, ce fardeau s'est alourdi de 2,2 points de pourcentage, contre 3,9 en Ontario. Cette hausse provient presque totalement de nouvelles ponctions du gouvernement fédéral, auxquelles s'ajoute la croissance des



Si les Québécois paient beaucoup d'impôts et des cotisations sociales, ils touchent également des prestations importantes, relève le Bilan de la fiscalité au Québec.

contributions au Régime de rentes du Québec à la suite d'une bonification du régime.

Le Bilan montre aussi à quel point la fiscalité québécoise est servie à la sauce nord-américaine. « Le Québec, comme les autres provinces canadiennes, le gouvernement fédéral et les États-Unis, utilise beaucoup l'impôt sur le revenu, ce qui est perçu comme un bon moyen de lutter contre les inégalités », note le professeur.

Lorsque l'on regarde le poids des impôts sur le revenu des particuliers, le Québec occupe la troisième position parmi les pays de l'OCDE. Le Canada est sixième et les États-Unis, quatorzièmes. La consommation, elle, est beaucoup moins taxée en Amérique du Nord qu'ailleurs dans l'OCDE. Pour ce critère, le Québec glisse au 29^e rang, le Canada pointe au 32^e rang et les États-Unis arrivent bons derniers.

Une fiscalité progressive

Bien sûr, les Québécois ne font pas que payer des impôts et des cotisations sociales, ils touchent également des prestations. Un regard sur la charge fiscale nette offre donc un portrait plus nuancé de la situation. L'étude de la Chaire montre que cette charge fiscale est très faible au Québec lorsque les revenus sont très bas, et encore plus pour les ménages avec enfants.

Ainsi, une famille monoparentale avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen reçoit de l'État près de 12 % de plus que ce qu'elle paie en impôts et en cotisations. Un couple avec deux enfants dont les deux parents touchent le salaire moyen a une charge nette de 26,7 %. Ce poids fiscal est de 35 % pour un individu célibataire qui gagne 167 % du salaire moyen. L'approche québécoise accorde donc encore une bonne place à la progressivité, c'est-à-dire à l'idée que la contribution fiscale doit augmenter en fonction du revenu.

En 2023, Québec a d'ailleurs réduit les taux d'imposition applicables aux deux premières tranches de revenu imposable d'un point de pourcentage et n'a pas diminué ceux des deux tranches de revenus les plus

élevés, donc cet aspect de la fiscalité est devenu un peu plus progressif. « Quand on regarde la fiscalité, on ne doit jamais oublier que l'argent récolté sert à fournir des services publics et à diminuer les inégalités sociales », ajoute le fiscaliste.

Un outil de réduction des inégalités

À ce titre, le Bilan compare le coefficient de Gini du Canada et du Québec après impôt. Cet indicateur mesure le niveau d'inégalité de revenu. Une note de 1 indique une inégalité très importante, et un pointage de 0 témoigne d'une égalité parfaite. Avec un coefficient de 0,270, le Québec se classe au 7^e rang des économies avancées de l'OCDE, alors que le Canada occupe la 15^e place. Les États-Unis se distinguent avec un coefficient de 0,396, qui témoigne de fortes inégalités.

L'indice de Palma mesure quant à lui la part des revenus détenus par le 10 % des individus les plus riches par rapport aux revenus détenus par le 40 % des plus pauvres. Encore là, le Québec fait bonne figure, en se positionnant sixième parmi les économies avancées de l'OCDE. Le Canada est quatorzième et les États-Unis sont derniers.

« Notre fiscalité et les interventions du gouvernement au Québec nous permettent de mieux performer que le Canada et la plupart des pays de l'OCDE en matière de réduction des inégalités, conclut Luc Godbout. Si on veut vivre dans une société plus inégalitaire, on peut prélever moins d'impôts. »

« Quand on regarde la fiscalité, on ne doit jamais oublier que l'argent récolté sert à fournir des services publics et à diminuer les inégalités sociales »

COTISONS À NOS REER ET À NOS CELI

Mettons à profit notre épargne-retraite.
Choisir les produits FlexiFonds c'est bon
pour vous et bon pour le Québec.

Cotisez maintenant
fondsftq.com/cotisons

DATE LIMITE REER 2024 : 3 MARS

